

**Conseil économique et social**

Distr. générale
4 mars 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie****Dixième session**

Genève, 27 et 28 mai 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dixième session^{1, 2}**

Qui s'ouvrira à Genève le mardi 27 mai 2014, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Recensement des flux de marchandises susceptibles d'emprunter les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA).
3. Aide à la coordination des horaires et des tarifs intégrés pour les liaisons de transport Europe-Asie.
4. Définition des besoins et des exigences des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport et de commerce sur les axes LTEA.
5. Informations fournies par les participants sur les faits récents concernant les projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport sur les axes LTEA.
6. Mise à jour des informations pour les systèmes d'information géographique (SIG).

¹ Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la Division des transports de la CEE www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html. À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039).

² Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.



7. Questions diverses.
8. Date de la prochaine réunion.
9. Résumé des décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point à examiner est l'adoption de l'ordre du jour.

Documentation

ECE/TRANS/WP.5/GE.2/19.

2. Recensement des flux de marchandises susceptibles d'emprunter les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA)

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être rappeler que, suivant le plan de travail qu'il a adopté (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2013/1), il doit réaliser une analyse des flux commerciaux entre l'Europe et l'Asie afin de recenser les marchandises qui pourraient faire l'objet d'un transport intérieur (route et rail).

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être étudier les exposés des représentants des ports maritimes sur les types de flux de marchandises transportées entre l'Europe et l'Asie, leur volume, leur fréquence et leur valeur éventuelle.

3. Aide à la coordination des horaires et des tarifs intégrés pour les liaisons de transport Europe-Asie

Le Groupe d'experts voudra peut-être rappeler que, suivant le plan de travail qu'il a adopté (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2013/1), il doit collaborer étroitement avec les États participant au projet LTEA, les administrations des chemins de fer, les associations de transport routier et autres acteurs concernés, pour rendre opérationnelles les liaisons de transport Europe-Asie en appuyant la mise en place de nouveaux services de transport ferroviaire et routier le long des axes de transport ferroviaire et routier Europe-Asie qui auront été sélectionnés.

Pour atteindre cet objectif, il faudrait établir des horaires et des tarifs intégrés pour les axes ferroviaires et routiers déjà retenus dans le cadre du projet. Le secrétariat devrait collaborer étroitement avec les administrations des chemins de fer et autres acteurs intéressés afin de déterminer comment concevoir et adopter des horaires et des tarifs intégrés.

Documentation

Document sans cote n° 1.

4. Définition des besoins et des exigences des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport et de commerce sur les axes LTEA

Le Groupe d'experts souhaite sans doute rappeler que sur la base du plan de travail (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2013/1) qui a été adopté, il devrait définir les besoins et les exigences (y compris les obstacles à surmonter) des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport et de commerce le long des neuf axes de transport ferroviaire et routier Europe-Asie.

Le Groupe d'experts examinera les exposés présentés par les producteurs, les expéditeurs, les négociants et les transitaires qui échangeront leurs points de vue, leurs bonnes pratiques, leurs problèmes et leurs idées de solutions.

5. Informations fournies par les participants sur les faits récents concernant les projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport sur les axes LTEA

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être étudier les nouveaux exposés des gouvernements sur ce thème et donner des indications au secrétariat sur les mesures qui pourraient être prises.

6. Mise à jour des informations pour les systèmes d'information géographique (SIG)

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner les observations formulées par les gouvernements et échanger des vues sur le développement futur des systèmes d'information géographique (SIG).

Documentation

ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2014/1.

7. Questions diverses

Le Groupe d'experts examinera d'autres questions pertinentes intéressant la phase III du projet LTEA.

8. Date de la prochaine réunion

La onzième session du Groupe d'experts se tiendra les 30 et 31 octobre 2014 à Genève.

9. Résumé des décisions

Le Groupe d'experts adoptera la liste des principales décisions à la fin de la session.
